



Décharge de responsabilité

Participation à l'éveil corporel avant 4 ans

Je soussigné(e),, parent ou représentant légal de l'enfant, né(e) le, souhaite inscrire mon enfant aux ateliers d'éveil corporel proposés par l'association Graines d'Artistes de Fonsorbes.

J'ai été informé(e) que :

- Conformément au Code de l'éducation (articles R.362-1 du Code de l'Éducation), les activités d'éveil corporel relèvent d'un cadre réglementaire officiel à partir de l'âge de 4 ans révolus.
- L'inscription de mon enfant, qui n'a pas encore atteint l'âge de 4 ans, constitue donc une participation anticipée et exceptionnelle, hors du cadre légal habituel.
- Les activités pratiquées resteront de nature ludique, non contraignante et adaptées à son âge.

En conséquence :

- J'autorise mon enfant à participer aux ateliers d'éveil corporel avant son 4ème anniversaire.
- J'accepte que la responsabilité des risques liés à cette participation demeure sous ma vigilance et celle de mon foyer, jusqu'au jour de son 4ème anniversaire.
- Je décharge l'école de danse associative GRAINES D'ARTISTES DE FONSORBES, son professeur et ses bénévoles de toute responsabilité civile ou pénale concernant la participation anticipée de mon enfant.

Cette décharge est valable jusqu'au jour du 4ème anniversaire de l'enfant.

Fait à, le

Signature du représentant légal :

Signature précédée de la mention
« Lu et approuvé, bon pour accord »

Signature du professeur de danse :

Signature précédée de la mention
« Lu et approuvé, bon pour accord »